



velociteavranches.org



**Objet : Demande de médiation auprès de la préfecture de la Manche qui s'oppose à une période d'expérimentation vélo au Mont-Saint-Michel (La voie verte menant au Mont est partiellement interdite pendant 5 mois de l'année !).**

Monsieur le ministre,

L'association Vélocité, qui défend et fait la promotion des modes de locomotion doux auprès de nos concitoyens et des élus, a entrepris de nombreuses démarches pour venir interroger, dans le cadre du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, la décision, qui devait prendre effet à compter du mois d'avril 2012, d'interdire totalement l'accès des cyclistes au Mont.

En l'espace de huit ans, ces démarches ont connu trois temps, lesquelles se sont notamment matérialisées au travers de 77 courriers aux élus et aux représentants de l'État, l'organisation de 7 Convergences vélo au Mont-Saint-Michel (qui rassembla en 2014 plus de 800 usagers du vélo au pied du Mont), et deux recours juridiques. **Trois temps** qui désignent les trois interlocuteurs successifs de Vélocité dans la définition de la place du vélo au Mont-Saint-Michel.

**Le premier temps**, de 2009 à 2014, fait intervenir principalement le maire du Mont-Saint-Michel, M. Vannier, et le directeur du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel. Au cours de cette période, alors que les conclusions de l'étude du cabinet Indiggo-Altermodal préconise l'ouverture aux cyclistes de la voie d'accès au Mont, en 2011, c'est l'option de l'interdiction totale des vélos qui est retenue par le Comité de pilotage État/Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel.

En 2012, devant la possibilité que Vélocité dépose un recours administratif, M. Vannier cède sur la mise en place d'une première période de test autorisant les vélos, sur l'espace piéton de la digue-route, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. M. Vannier convient ensuite de l'étendre du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre avec une interdiction allant de 10h00 à 18h00. Pour évaluer la fréquentation cycliste et les conditions de sa cohabitation avec les piétons au niveau de la digue-route, est créé un *Comité vélo pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel* regroupant le Syndicat mixte, la mairie du Mont et les représentants des cyclistes (FUB et FFCT). Se réunissant trois fois par an, pendant les deux années de l'expérimentation, ce Comité fait le constat de l'absence de tout problème d'usage. Autrement dit, il constate que les cyclistes adaptent leur approche et leur vitesse à la configuration particulière de l'accès au Mont.

Cependant, lors de la dernière réunion du *Comité* (mai 2014), réunion où, pour la première fois, l'État est directement représenté, Mme Dulamon, sous-préfète d'Avranches, annonce que la période d'expérimentation vélo, pourtant établie depuis deux ans, doit être poursuivie une année de plus. Considérant, premièrement, que cette prolongation n'est pas susceptible d'apporter d'éléments

nouveaux et considérant, deuxièmement, le caractère disproportionné du moyen de police dont le vélo fait l'objet, Vélocité dépose, au mois de janvier 2015, devant le tribunal administratif de Caen, un recours en annulation contre l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 (Cet arrêté accompagnait l'ouverture au public du nouvel ouvrage d'accès au Mont).

Vélocité considère que l'interdiction qui s'applique à l'endroit des cyclistes, pendant 5 mois de l'année, de 10h à 18h, est injustifiée au regard de ce que l'expérience de terrain atteste, à savoir que le vélo ne représente pas au Mont « un trouble à l'ordre public ». C'est pourquoi, reconnaissant l'intérêt de la démarche expérimentale, laquelle a l'avantage de lever toute appréciation partisane de la place du vélo au Mont en prenant en compte la spécificité de son accès, Vélocité propose à la préfecture de la Manche de s'engager dans une dernière expérimentation portant sur l'accès libre des vélos pendant les mois de mai, juin et septembre, laissant ainsi les restrictions de l'accessibilité vélo du Mont aux seuls mois de juillet et août. Cette proposition a reçu une fin de non-recevoir.

**Le deuxième temps**, de 2015 à 2017, correspond au développement d'un argumentaire non étayé, dont la sous-préfète d'Avranches s'est faite le porte-voix, pour rendre raison de l'impossibilité de répondre à notre demande d'une nouvelle phase d'expérimentation (et à nos demandes de rendez-vous). Il a été avancé divers motifs comme le fait qu'une « procédure contentieuse » était alors en cours (Or, notre recours ne visait pas un arrêté préfectoral mais un arrêté municipal). Autre motif : la « sécurité des usagers » au niveau de la partie piétonne de la digue-route (L'absence d'incident entre les piétons et les cyclistes s'est vu cependant confirmée sur la nouvelle digue). Enfin, à partir de 2016, l'argument de la « sécurité » au sens sécuritaire du terme est apparu, un cycliste pouvant, dans ses sacoches, transporter une charge explosive (Qu'en est-il des piétons disposant d'un sac à dos ?).

Pendant deux ans, notre volonté de concertation et de compromis, avec les élus et les représentants de l'État s'est heurtée à un État qui sait et confisque la maîtrise d'un choix collectif si, en effet, garantir le Mont cyclable et l'intégrer au développement des infrastructures cyclables à une échelle à la fois régionale et nationale répond à des enjeux sociaux et environnementaux.

Toutefois, la nomination du nouveau sous-préfet d'Avranches, M. Doutez, a permis, à l'automne 2016, de redonner vie au *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont*. Le dialogue renoué, et établi le fait que les restrictions d'accès des vélos au Mont sont justifiées pendant les mois de juillet et août, nous avons, au sein de ce *Comité*, posé le cadre de l'expérimentation et défini ses conditions à travers un cahier des charges. Pour Vélocité, la mise en place de cette ultime étape valait pour suspension de notre démarche administrative. Néanmoins, le 8 février 2017, M. Doutez, sans remettre en cause la légitimité de notre demande, nous a annoncé que le préfet de la Manche s'opposait à une nouvelle évaluation in situ.

Nous comprenons moins ce refus comme le résultat de l'absence d'une instance de gouvernance (Epic national) en tant qu'elle prendrait en compte la dimension économique que représente le développement des pratiques cyclables que l'expression, en arrière-plan, de la résistance que certains services de l'État (en particulier le Centre des monuments nationaux) exercent pour bloquer toute évolution touchant le vélo au nom de l'intégrité esthétique du Mont. Que penser des nombreux véhicules qui se stationnent, au quotidien, au niveau de son esplanade ? Ne sont-ils pas une atteinte à son « identité visuelle » ? Une résistance qui, sous un registre pratique, s'affirme également du côté du *délégué de service public pour l'accueil et le transport des visiteurs au Mont* en ce que Transdev juge la présence des vélos comme parasite de sa « gestion des flux des visiteurs ».

**Le troisième temps** dépend de vous, de votre intervention en faveur d'une approche plus intégrative du vélo au Mont en donnant réalité à cette expérimentation vélo en tant qu'elle assurera, au-delà de toute décision arbitraire, que la place du vélo s'ordonne d'un principe du droit, à savoir que la liberté

d'usage (Ici, l'usage de la partie piétonne requalifiée en voie verte dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et de la chaussée) doit être la norme, les restrictions, l'exception.

**Nous sommes, aujourd'hui, dans une situation unique en France où une voie verte est partiellement interdite aux cyclistes 5 mois de l'année !**

**Nous vous demandons que vous intercédiez auprès des services de l'État concernés par la question du vélo au Mont pour que soit mise en place une expérimentation autorisant les vélos à circuler, au niveau de la partie piétonne et de la chaussée de l'ouvrage d'accès au Mont, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin** (Les restrictions actuelles continuant de s'appliquer pendant les mois de juillet et août).

Nous ne voyons pas d'issue à la question du vélo au Mont autre qu'une issue politique. Aussi, il vous appartient, Monsieur le ministre, au nom de la recherche de l'intérêt général, de reconnaître que la commune du Mont-Saint-Michel n'est pas extérieure aux ambitions officiellement affichées par le gouvernement en termes de « transition écologique ».

Nous espérons donc que votre médiation permettra que le *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont*, sous l'autorité de la préfecture de la Manche, et élargi aux services de l'État intéressés par ce dossier, se rassemble pour préparer, de manière collégiale, la mise en œuvre de l'expérimentation vélo que nous appelons de nos vœux depuis trois ans.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées.

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet,

Président de Vélocité, association loi 1901 affiliée à la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Tel : 07.86.56.35.85. Adresse : Vélocité, 35 boulevard Amiral Gauchet, 50300 Avranches.

<http://velociteavranches.org/>

Courrier en copie à Mme Borne, ministre des transports, Mme Banoun, coordinatrice interministérielle pour le développement de l'usage du vélo et M. Sorre, député de la Manche (2<sup>ème</sup> circonscription).